

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 février 2019

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 34

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 13/02/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/02/2019 (accusé de réception du 12/02/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention entre la ville de Quimper et la CAF concernant l'acquisition de matériel informatique

Signature d'une convention entre la ville et la CAF du Finistère pour le versement de 7 523 € d'aide financière pour l'acquisition de matériel informatique en lien avec l'installation du logiciel de gestion des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et du RAM en 2018.

La ville de Quimper a fait l'acquisition de trois ordinateurs, six bornes tactiles, trois tablettes et de deux smartphones pour accompagner la mise en place du nouveau logiciel de gestion des EAJE et du RAM et moderniser l'offre de service aux familles. La CAF soutient financièrement la démarche dans le cadre de ses fonds publics et territoires 2018.

Pour cela, il est nécessaire de conventionner avec la CAF.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention de financement entre la ville de Quimper et la caisse d'allocations familiales du Finistère.